

**Volet**

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

***17036917***

le

DÉPOSÉ AU GREFFE LE

24 -02- 2017

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE TOURNAIN° d'entreprise : **0466.252.769**

Dénomination :

(en entier) : **SA DEBAY**

(en abrégé) :

Forme juridique : **Société anonyme**Adresse complète du siège : **7812 VILLERS-SAINT-AMAND, rue de Caplumont, 83****Objet de l'acte : Désignation d'un représentant permanent**

Du procès-verbal du conseil d'administration du 30 décembre 2016, il a été extrait ce qui suit :

Le conseil d'administration décide de nommer en qualité de représentant permanent, Monsieur BALCAEN Yannik, Marcel, Raoul, Jean, né à Ath le 14 janvier 1978, domicilié à ATH, Chemin des Primevères, 18, pour exercer, au nom de la société, la fonction d'administrateur de la Société Anonyme "VOYAGES DEGREVE", dont le siège social est établi à Ath, chemin des Peupliers, 40. Ce mandat, d'une durée de 6 ans, est gratuit.

Le contenu de l'article 17 des statuts est ici rappelé intégralement :

Article DIX-SEPT : REPRESENTATION

Sans préjudice à l'exercice de la gestion journalière prévue à l'article précédent, la société est représentée dans tous les actes, y compris ceux où interviennent un fonctionnaire public ou un officier ministériel, ou en justice, soit par le conseil d'administration comme dit ci-avant, soit par deux administrateurs agissant conjointement et qui ne devront pas justifier d'une décision préalable dudit conseil.

La société est en outre valablement engagée par des mandataires spéciaux dans les limites de leur mandat.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 09/03/2017 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).